



COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 25 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile.

Sont absents : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien (procuration donnée à Patricia BENITO), BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Délibération n° 2024-045 – Suppression de postes

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 juin 2024,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avancement au grade supérieur de certains agents et suite au départs d'agents de la collectivité, Madame le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de :

- 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet soit 30/35^{ème} ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 adjoint du patrimoine à temps non complet soit 17,5/35^{ème} ;

- 2 agents de maîtrise à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet soit 26/35^{ème} ;
- 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet soit 20/35^{ème} ;
- 1 emploi sans cadre d'emploi à temps non complet soit 17,5/35^{ème}.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 015-211502042-20240625-DEL_2024_045-DE

Berger
Levrault

Après en avoir délibéré le conseil municipal, avec 14 Pour, approuve ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

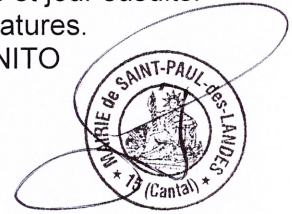
Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 27/06/2024 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 27/06/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER